

### Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-TH-14

## Pompe à chaleur de type air / eau

## 1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants de surface totale chauffée inférieure à 5 000 m<sup>2</sup>.

#### 2. Dénomination

Mise en place d'une pompe à chaleur (PAC) de type air / eau.

## 3. Conditions pour la délivrance de certificats

Coefficient de performance (COP) égal ou supérieur à 3,4 mesuré conformément aux conditions de performance nominales de la norme EN 14511-2 pour une température à la sortie de l'échangeur thermique intérieur de 35°C.

La pompe à chaleur a une certification NF PAC ou Eurovent ou un label EHPA ou l'Eco-label européen ou des caractéristiques de performance et de qualité équivalentes établies par un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon les normes NF EN ISO/CEI 17025 et NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Mise en place réalisée par un professionnel.

Pour les actions engagées à partir du 01/01/2011, l'installateur doit, à la date de la réalisation de l'opération :

- être titulaire de l'appellation QUALIPAC ;
- ou disposer d'une qualification ou certification professionnelle dans le domaine des pompes à chaleur aérothermiques ;
- ou disposer d'une qualification ou d'une certification professionnelle équivalente délivrée par tout organisme respectant les conditions de délivrance définies par la norme NF X50-091.

#### 4. Durée de vie conventionnelle

20 ans



# 5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en kWh cumac / m²				
Secteur d'activité	3,4 ≤ COP < 3,5	3,5 ≤ COP < 4	4 ≤ COP	
Bureaux	1 000	1 100	1 100	
Enseignement	670	680	720	
Commerces	750	770	800	
Hôtellerie, restauration	820	840	880	
Santé	940	960	1 000	
Autres secteurs	670	680	720	

	Surface chauffée (m²)	
X	s	x

	Zone climatique	Facteur correctif
	H1	1,1
	H2	0,9
	НЗ	0,6